



---

# **Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant l'utilisation des ressources de la fondation Promotion santé suisse en 2019**

**Rapport à l'attention des commissions de la sécurité sociale et de la santé  
publique du Conseil national et du Conseil des États**

---

20-11 Fondation Promotion santé suisse, rapport annuel 2019

09.07.2020

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Contexte</b>	<b>3</b>
1.1	Notions fondamentales.....	3
<b>2.</b>	<b>Activités de la fondation en 2019</b>	<b>3</b>
2.1	Avancement de la stratégie.....	3
	2.1.1 Programmes d'action cantonaux .....	5
	2.1.2 Gestion de la santé en entreprise.....	6
	2.1.3 Prévention dans le domaine des soins .....	6
	2.1.4. Campagnes de promotion de la santé psychique .....	7
	2.1.5. Coordination et mise en réseau.....	7
	2.1.6 Efficacité des mesures .....	7
2.2	Changements au conseil de fondation .....	8
<b>3.</b>	<b>Utilisation des ressources en 2019 : examen des comptes</b>	<b>9</b>
3.1	Recettes.....	9
3.2	Dépenses.....	9
3.3	Décompte global .....	10
<b>4.</b>	<b>Conclusions et perspectives</b>	<b>11</b>
4.1	Mise en œuvre de la stratégie.....	11
4.2	Situation financière.....	11
4.3	Perspectives .....	12

## **1. Contexte**

### **1.1 Notions fondamentales**

Les art. 19 et 20 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10, LAMal) prévoient que les assurances et les cantons promeuvent activement la santé. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion santé suisse (ci-après : fondation) « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures destinées à promouvoir la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les contributions des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions prélevées sur ces cotisations (suppléments de primes LAMal) est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte de l'utilisation de ces contributions aux commissions compétentes des Chambres fédérales.

## **2. Activités de la fondation en 2019**

### **2.1 Avancement de la stratégie**

Le conseil de fondation a adopté la nouvelle stratégie à long terme, Horizon 2024, le 15 juin 2018. Cette stratégie entend inciter les cantons, les entreprises et les acteurs du domaine des soins à renforcer leur engagement en matière de promotion et de prévention de la santé, à utiliser les synergies potentielles et à surveiller l'efficacité de leurs activités. Concrètement, la stratégie 2019 à 2024 vise six objectifs axés sur les trois domaines d'intervention « programmes d'action cantonaux » (PAC), « gestion de la santé en entreprise » (GSE) et « prévention dans le domaine des soins » (PDS) ainsi que sur les trois éléments « stimuler, coordonner et évaluer » du mandat législatif (art. 19, al. 2, LAMal). La fig. 1 présente ces objectifs.

Certaines priorités, telles que la GSE et le module « Alimentation et activité physique » des PAC, destiné aux enfants et adolescents, faisaient déjà partie de la précédente stratégie (2007 à 2018) et sont reconduits. S'agissant de la GSE, la fondation a recentré son action en 2019 sur les petites et moyennes entreprises.

La stratégie 2019 à 2024 contient aussi des nouveautés, financées en grande partie par l'augmentation des contributions des assurés décidés par le DFI le 1<sup>er</sup> juillet 2016 (4,80 francs par personne). Ces nouveautés sont l'élargissement des PAC au groupe cible des personnes âgées et à la santé psychique ainsi que les activités de prévention de la santé.

Figure 1 : Objectifs stratégiques 2019 à 2024 de la fondation Promotion santé suisse

		DOMAINES D'INTERVENTION		
		PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (PAC)	GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE (GSE)	PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS (PDS)
MANDAT LÉGAL	STIMULER	01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées.	02: les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.	03: le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.
	COORDONNER	04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.		
		05: les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
ÉVALUER	06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.			

Dans son rapport annuel 2019, la fondation Promotion santé suisse souligne les points suivants :

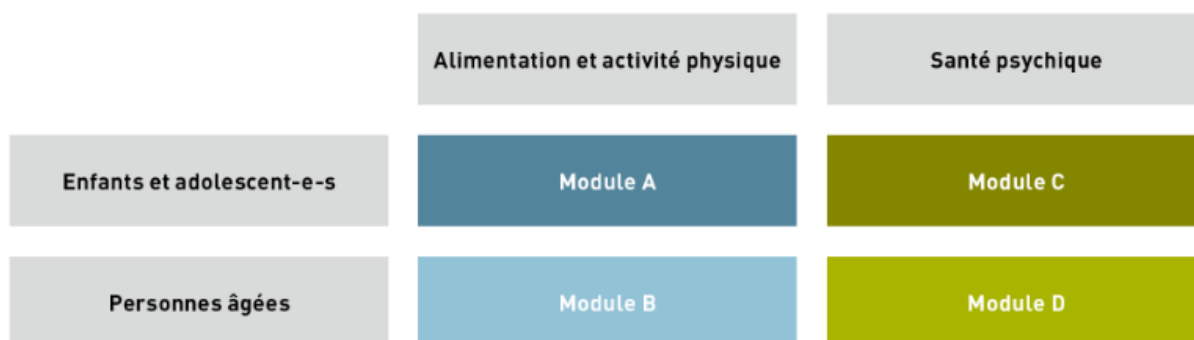
- la 20<sup>e</sup> conférence nationale sur la promotion de la santé, consacrée au rôle des villes et des communes dans la promotion et la prévention de la santé ;
- la poursuite des campagnes sur la promotion de la santé psychique en Suisse alémanique et en Suisse latine ;
- les dix ans du label Friendly Work Space ;
- l'ajout d'un module pour les soins de longue durée à l'outil d'enquête « Friendly Work Space Job-Stress-Analysis » ;
- le deuxième cycle de soutien de projets « Prévention dans le domaine des soins » ;
- l'enquête menée auprès des parties prenantes sur la perception du travail de la fondation.

Les sous-chapitres qui suivent donnent un aperçu des diverses activités de la fondation en 2019. Ils s'articulent autour des six objectifs stratégiques.

### 2.1.1 Programmes d'action cantonaux

La fondation et les cantons s'engagent en faveur de l'alimentation équilibrée, de plus d'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées. En 2019, 23 cantons ont mené à bien leur programme d'action, touchant 1367 millions<sup>1</sup> de personnes. La fondation soutient les cantons par des prestations de financement, de coordination, de conseil, de mise en réseau, d'évaluation et d'échange d'informations et de connaissances.

Figure 2 : Modules des programmes d'action cantonaux



#### *Alimentation et activité physique*

La collaboration à long terme menée dans le cadre des PAC avec 22 cantons et visant à promouvoir un poids corporel sain, une activité physique suffisante et une alimentation équilibrée des enfants et adolescents s'est poursuivie en 2019 (module A). En réponse au souhait exprimé par les cantons, la fondation a publié un dépliant concernant la consommation de sucre chez les enfants. Ce document s'adresse aux parents dont les enfants sont en âge d'aller à l'école maternelle. Il contient notamment des informations permettant de réduire la consommation de sucre et présente des alternatives.

En 2019, un canton supplémentaire a complété son programme d'action par des activités dans les domaines « activité physique suffisante, alimentation équilibrée et prévention des chutes » des personnes âgées (module B). Ce module PAC est donc désormais présent dans 21 cantons. Par ailleurs, la fondation, en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents et Pro Senectute, a reconduit la campagne « L'équilibre en marche » et complété son label de qualité des offres dans le domaine de la prévention des chutes.

#### *Santé psychique*

En 2019, 21 cantons se sont engagés en faveur de la santé psychique des enfants et adolescents dans le cadre des PAC (module C). Ce sont trois de plus que l'année précédente. L'accent a été mis notamment sur les offres destinées aux groupes particulièrement vulnérables (par ex., enfants de familles souffrant de problèmes psychiques) et sur le renforcement des ressources. La fondation a publié une brochure destinée aux spécialistes sur le thème de l'auto-efficacité et émis des recommandations en matière de promotion de la santé psychique dans la petite enfance.

<sup>1</sup> Ce chiffre correspond au total des membres des groupes cibles atteints par les PAC et par le soutien de projets PAC. Les groupes cibles comprennent les enfants et adolescents de 0 à 20 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus. Ces chiffres ont été recueillis par les cantons et les organisations nationales partenaires et communiqués à Promotion santé suisse.

20 cantons ont pris des mesures de promotion de la santé psychique des personnes âgées et des proches aidants (module D). Ce sont deux de plus que l'année précédente. La deuxième rencontre thématique « Santé psychique des personnes âgées » s'est tenue en 2019. De plus, la fondation a publié un guide consacré à la promotion de la santé psychique des proches aidants de personnes âgées. Ce guide s'adresse à tous les acteurs du domaine.

#### *Soutien de projets des programmes d'action cantonaux*

La fondation soutient les cantons dans l'élaboration de leurs programmes, au titre de mesure d'accompagnement des PAC, en leur accordant des ressources financières et techniques. Depuis 2017, le soutien de projet met l'accent, dans le domaine de l'innovation, sur les mesures des nouveaux modules B, C et D (cf. fig. 2) et, plus particulièrement, sur les approches et projets novateurs permettant de combler des lacunes du travail de terrain.

En 2019, la fondation a soutenu 93 projets, dont 30 inscrits au cours des deux cycles d'encouragement. Par exemple, « Young Carers » s'adresse aux adolescents et jeunes adultes qui assument un rôle d'assistance et de soins à domicile. Ou encore « MindMatters », un projet de promotion de la santé psychique à l'école, et le programme « AEMMA ». Ce dernier est destiné aux proches aidants de personnes atteintes de démence vivant à domicile et les aide à gérer les situations complexes du quotidien.

#### 2.1.2 Gestion de la santé en entreprise

La fondation s'engage, en collaboration avec des partenaires issus des secteurs de l'économie et des sciences, dans divers projets visant à diffuser plus largement la gestion de la santé en entreprise (Friendly Work Space) et à sensibiliser les employeurs au thème de la promotion de la santé physique et psychique. Depuis 2019, la fondation a recentré son action sur les petites et moyennes entreprises (PME). Pour la première fois, elle a organisé, en collaboration avec la SUVA, une formation en GSE destinée spécifiquement à ces dernières. Elle a aussi complété le développement du module spécial Soins de longue durée, qui s'adresse en premier lieu aux PME et sera disponible en 2020. Cet outil contribuera à améliorer l'environnement de travail dans les établissements concernés. La fondation a également mis l'accent sur la formation des conseillers en GSE et sur le développement d'une offre nationale destinée aux apprentis et aux responsables de la formation professionnelle (« L'école en action - Prévention du stress au travail »). En 2019, 255 000 personnes travaillaient dans 83 entreprises « Friendly Work Space » améliorant sans cesse leurs conditions de travail. Au total, 14 600 employés de 86 entreprises ont répondu à l'enquête « Friendly Work Space Job-Stress-Analysis », qui permet de mesurer le stress.

#### 2.1.3 Prévention dans le domaine des soins

Ce domaine d'intervention entend promouvoir les projets novateurs renforçant les compétences des patients tout au long de la chaîne de prise en charge en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie. Les quatorze projets sélectionnés en 2018, au cours du premier cycle d'encouragement, ont été lancés avec succès en 2019. Seize projets supplémentaires ont été sélectionnés au cours du deuxième cycle d'encouragement. Ils portent sur les domaines des maladies non transmissibles (MNT), de l'addiction et de la santé psychique. Un total de 11 millions de francs leur sera alloué pour une durée de deux à quatre ans. Parmi les bénéficiaires, citons, par exemple, le projet « «Daheim statt Heim » de la Haute école spécialisée de Saint-Gall et de ses partenaires. Ce programme, développé spécifiquement, renforce l'autogestion des personnes âgées après un séjour à l'hôpital afin de

permettre à ces dernières de retourner chez elles aussi rapidement que possible. Le projet « PsyYoung - transkantonale Früherkennung und –intervention bei Jugendlichen und jungen Erwachsenen mit Risikostatus » des Cliniques universitaires psychiatriques de Bâle et de ses partenaires a également obtenu un soutien à l'issue du deuxième cycle d'encouragement. Il vise à améliorer la détection précoce des risques de développer une psychose chez les jeunes hommes. Il entend aussi réduire le nombre de psychiatrisations et améliorer les liens et la coordination tout au long de la chaîne de prise en charge.

#### 2.1.4. Campagnes de promotion de la santé psychique

Dans le cadre de ses activités liées à la santé psychique, la fondation soutient et finance deux campagnes d'information et de sensibilisation pour la période 2018 à 2021. Il s'agit, en Suisse allemande, de « Wie geht's dir ? », réalisée conjointement par Pro Mente sana et les cantons alémaniques, et, en Suisse latine, de « SantePsy.ch », placée sous l'égide de la « Conférence latine des affaires sanitaires et sociales » et de la « Coordination romande des associations d'actions pour la santé psychique ». Ces campagnes s'attachent à renforcer les compétences psychiques. La fondation a reconduit son soutien en 2019.

#### 2.1.5. Coordination et mise en réseau

Pour réaliser ses activités, la fondation est tributaire de la collaboration avec d'importantes parties prenantes du domaine de la prévention et de la promotion de la santé. C'est pourquoi elle a continué d'investir dans les partenariats en 2019. Par exemple, la fondation, en coopérant avec Education21, soutient Réseau d'écoles21, ce qui lui permet de rester informée des activités et besoins liées à la promotion de la santé dans le cadre scolaire. Elle œuvre aussi en faveur de la coordination et de la mise en réseau des parties prenantes. Elle a ainsi soutenu, en collaboration avec les forums régionaux de GSE, l'échange de connaissance à l'échelle régionale et la diffusion des mesures de GSE. Les colloques sont un autre moyen de promouvoir la coordination et la mise en réseau. En 2019, la fondation a organisé la 20<sup>e</sup> conférence nationale sur la promotion de la santé sur le thème « Les villes et les communes au cœur de la santé ». Les spécialistes et les décideurs politiques ont débattu du rôle des pouvoirs publics en matière de prévention et de promotion de la santé.

#### 2.1.6 Efficacité des mesures

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la fondation contrôle l'efficacité des mesures qu'elle lance et soutient, et met les résultats des évaluations à disposition du monde politique, du public et des acteurs de la prévention et de la promotion de la santé. Des études de monitoring et des évaluations périodiques, réalisées par des instituts de recherche indépendants, lui permettent de vérifier l'avancement, l'impact et la qualité de ses activités et de celles de ses organisations partenaires. En 2019, la majorité des évaluations de projets et de programmes étaient en cours d'élaboration. En raison du nombre plus élevé de projets soutenus, le nombre d'évaluations en 2019 a également augmenté. Le présent chapitre donne un aperçu des premiers résultats.

### *Évaluation de projets et programmes*

Tous les quatre ans, les programmes d'action cantonaux font l'objet d'une évaluation nationale. La période d'évaluation actuelle court de 2017 à 2020. Les premiers résultats intermédiaires sont parus en 2019. Ils soulignent le grand engagement des cantons. En effet, 19 d'entre eux ont mis en œuvre l'ensemble des quatre modules PAC (cf. fig. 2, p. 5), contribuant ainsi largement à la prévention et à la promotion de la santé. Par ailleurs, la participation financière des cantons est dans la plupart des cas supérieure à la part prescrite de 50 %. Dans le cadre du soutien de projets des PAC, la fondation soutient également les communes en leur accordant le label « Commune en santé ». Ces dernières sont encouragées à faire l'état des lieux de leurs mesures et, au besoin, d'en définir de nouvelles. Comme le montrent les premiers résultats de l'évaluation 2019, les communes sont satisfaites de cette offre. Ce label leur permet d'approfondir leurs connaissances sur les thèmes de santé pertinents et d'obtenir un soutien pour le lancement de nouvelles activités de prévention.

L'évaluation du domaine d'intervention « Gestion de la santé en entreprise » a porté sur la pertinence, l'efficacité et l'importance du label Friendly Work Space, lancé il y a dix ans. Elle montre clairement que ce label est une norme importante pour la mise en œuvre systématique de la GSE et encourage les entreprises à mettre en place des conditions de travail effectivement favorables à la santé. Cependant, il semble que cette offre soit encore peu répandue, notamment en Suisse latine et dans les PME. En 2019, la fondation a donc adapté les prix proposés à ces dernières. De plus, elle examine les options permettant de mieux ancrer ce label en Suisse latine.

### *Enquête auprès des parties prenantes*

Parallèlement à l'évaluation des projets et programmes, la fondation interroge périodiquement les parties prenantes au sujet de ses activités. Après la dernière enquête en 2013, la fondation a mené une nouvelle enquête auprès des parties prenantes en 2019. Les résultats montrent que la majorité des parties prenantes considèrent que les tâches de la fondation sont importantes et sont satisfaites de ses offres et activités. La collaboration est également bien notée. La fondation est perçue comme un acteur important de la prévention et de la promotion de la santé. Les axes thématiques de la stratégie 2019 à 2024 sont globalement bien accueillis, notamment en ce qui concerne le repositionnement de la GSE sur les PME et les nouvelles activités de la fondation en matière de PDS. Toutefois, les parties prenantes se montrent réservées sur deux points. Le premier cycle de soutien de la PDS a généré une très grande charge de travail et a parfois péché par manque de transparence par rapport au choix des projets. La fondation a amélioré certains points lors du deuxième cycle en renforçant sa communication en ligne sur le déroulement et les processus. Les exigences élevées des PAC et la lourde charge administrative qui en résulte ont également fait l'objet de critiques. La fondation entend réduire cette charge grâce à un nouvel instrument (cf. ch. 4.3).

## **2.2 Changements au conseil de fondation**

Guido Graf, conseiller d'État du canton de Lucerne, a succédé en octobre 2019 à Heidi Hanselmann, conseillère d'État du canton de Saint-Gall, à la présidence du conseil de fondation. Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'État du canton du Valais, remplace Christian Rathgeb, conseiller d'État du canton des Grisons, en tant que représentante des cantons (Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, CDS).



### 3. Utilisation des ressources en 2019 : examen des comptes

#### 3.1 Recettes

Au total, les revenus se montent à 42,542 millions de francs (42,372 millions en 2018). La plus grande part (41,471 millions) est constituée des recettes provenant de la contribution annuelle des assurés (contre 40,941 millions l'année précédente). Depuis 2018, ce montant s'élève à 4,80 francs par personne. L'augmentation des revenus s'explique par la hausse de la population. Les contributions de tiers versées dans le cadre de congrès et de conférences se montent à 600 236 francs (contre 643 248 francs en 2018). La commercialisation de produits et de prestations de services a engendré des recettes de 478 326 francs (695 178 francs en 2018). Cette baisse s'explique par la nouvelle orientation stratégique de la GSE et la diminution des services de conseil dans ce domaine.

#### 3.2 Dépenses

Le présent chapitre porte sur l'ensemble des dépenses de la fondation en 2019. Il fait la distinction entre les dépenses liées aux projets et programmes, celles liées à la gestion de projets et les frais administratifs.

##### *Projets et programmes*

En 2019, 33,312 millions de francs (contre 24,230 millions en 2018) ont été engagés pour des projets et programmes. Une grande partie des revenus ont été consacrés aux PAC, à la GSE et à la PDS. Le tableau 1 présente la répartition exacte des dépenses liées aux projets et programmes. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques (cf. ch. 2.1, fig. 1).

Tableau 1 : Dépenses liées aux projets et programmes de la fondation en 2019

Objectifs de la stratégie 2019 à 2024	Dépenses en mio. de francs
1 Programmes d'action cantonaux	13,525
- Alimentation et activité physique	(8,745)
- Santé psychique	(4,780)
2 Gestion de la santé en entreprise	4,365
3 Prévention dans le domaine des soins	7,552
4 Campagnes de promotion de la santé psychique	3,056
5 Coordination et mise en réseau	1,641
- Coordination (not. conférences, colloques, partenariats)	(1,558)
- Réseau santé psychique	(0,083)
6 Efficacité des mesures	3,176
- Gestion de l'impact et des connaissances	(1,528)
- Communication (not. publication de rapports, exploitation du site internet et des chaînes de médias sociaux)	(1,648)
<b>Total</b>	<b>33,315</b>

Les prestations des partenaires de projets fournies durant l'année sous revue mais non encore facturées figurent à la position du bilan « Passifs de régularisation liés aux projets » (770,972 francs, contre 1,151 millions en 2018). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2020 à 2023 à hauteur de près de 50,1 millions de francs (année précédente : 40,8 millions).

#### *Gestion de projets*

La fondation soutient et accompagne les cantons et les tiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes, ce qui nécessite du personnel. En 2019, ces tâches représentaient au total 43,2 postes) sur 49,4 équivalents plein temps (EPT) (contre 49,4 EPT en 2018). Les frais de personnel pour la gestion de projets (y compris les autres charges de personnels au prorata) se sont élevés à 7,595 millions de francs (année précédente 7,624 millions).

#### *Administration*

Les dépenses liées à l'administration s'élèvent à 2,615 millions de francs en 2019 (2,815 millions l'année précédente). Elles se composent des autres charges d'exploitation, des amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles, des frais de personnel au prorata et des autres charges de personnel au pro rata. Les frais de personnel au prorata ont représenté 6,2 des 49,4 équivalents plein temps et ont entraîné des coûts de 1,090 million de CHF (1,009 million de CHF l'année précédente).

### **3.3 Décompte global**

En 2019, les charges totales s'élèvent à 43,525 millions de francs, soit une augmentation de près de 8,940 millions de francs par rapport à l'année précédente (34,585 millions). Comme le montre le tab. 2, 76,5 % de ces charges sont liés aux projets et programmes, 17,5 % au suivi de projets et 6 % à l'administration.

Tableau 2 : Charges totales de la fondation en 2019

<b>Postes</b>	<b>Dépenses en mio. de francs</b>
Projets et programmes	33,315 (76,5 %)
Gestion de projets	7,595 (17,5 %)
Administration	2,615 (6,0 %)
<b>Total</b>	<b>43,525</b>

En 2019, les charges totales ont dépassé le revenu d'exploitation de 1,054 millions de francs (2018 : excédent de recettes d'env. 7,926 millions). Cette perte est consécutive à la réduction planifiée des réserves. Dès lors, le capital propre de la fondation affichait près de 20,300 millions de francs fin 2019 (2018 : 21,355 millions). Les liquidités se montaient à 18,057 millions de francs, soit une baisse de 2,073 millions par rapport à l'année précédente.

## **4. Conclusions et perspectives**

### **4.1 Mise en œuvre de la stratégie**

Il ressort des documents soumis à l'autorité de surveillance et portant sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation que cette dernière a lancé avec succès sa nouvelle stratégie 2019 à 2024, dont la mise en œuvre est en bonne voie.

En 2019, l'accent a été mis sur le deuxième cycle de soutien de la PDS, la poursuite de la campagne de promotion de la santé physique en Suisse alémanique et latine et celle de l'élargissement des modules des PAC aux mesures de santé psychique et au groupe cible des personnes âgées. Il est réjouissant de constater que d'autres cantons se sont ralliés aux PAC en 2019. De plus, les résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes confirment que les priorités de la nouvelle stratégie pour ces prochaines années correspondent aux principaux thèmes de la prévention et de la promotion de la santé, et que la fondation est perçue comme un acteur important dans ce domaine. Il est également gratifiant de constater que celle-ci a rapidement réagi aux critiques émises au cours de l'enquête, en lançant, par exemple, un nouvel outil PAC visant à réduire la charge administrative pour les cantons.

### **4.2 Situation financière**

En 2019, les dépenses ont dépassé les recettes de près de 1054 millions de francs (2018 : excédent de 7,926 millions). Ce déficit d'exercice était attendu et correspond à la réduction des réserves prévue dans la planification financière ordinaire. En effet, la hausse des suppléments de primes LAMal a généré une augmentation rapide des réserves au cours de deux dernières années. Ces réserves seront réduites d'ici 2024 dans le cadre de la planification financière ordinaire. Avec ce déficit, la fondation contribue donc à cette réduction.

En 2019, les liquidités se montaient à 18,057 millions de francs, soit une baisse de 2,073 millions par rapport à l'année précédente. Leur montant effectif présente un écart de 16 921 millions par rapport au budget. Cette différence s'explique par le retard de certains projets, à savoir que toutes les ressources n'ont pu être engagées comme prévu en 2019. Le DFI estime que la fondation aura, comme prévu, réduit ses réserves d'ici 2024.

Dans le cadre de la nouvelle planification financière et en accord avec la nouvelle stratégie à long terme, les dépenses suivantes sont prévues pour la période 2020 à 2024 : investissements de quelque 49 millions de francs dans les PAC, de 26 millions de francs dans le soutien de projets des PAC, 43 millions dans le soutien de projets de la PDS, 14 millions dans les campagnes de promotion de la santé psychique dans les trois régions linguistiques et 22 millions dans la GSE. La mise en œuvre de la planification financière ordinaire permettra de réduire régulièrement les liquidités, qui s'élèveront à 6,165 millions de francs en 2024. La fondation considère qu'il s'agit là du montant minimal requis pour faire face aux charges du premier trimestre 2024 étant donné que les contributions des assurés sont versées fin mars.

Fin 2019, la fondation employait 64 personnes, soit 49,4 EPT. L'effectif est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Le plafond fixé à 50 EPT par le Conseil de fondation n'a donc pas non plus été dépassé en 2019. Ces effectifs permettent notamment à la fondation de remplir son mandat légal et d'aider les cantons à développer et à mettre en œuvre des PAC par le biais de ressources en personnel, en plus de son soutien financier. Elle guide les cantons dans le choix de mesures efficaces, dont elle contrôle le progrès, la qualité et l'impact, favorisant ainsi la promotion et la diffusion des mesures ayant fait leurs preuves. Ces effectifs

interviennent également dans l'encadrement de projets d'autres domaines prioritaires. Par exemple, la fondation mène des projets pilotes dans le secteur de la GSE et développe de nouveaux instruments, en collaboration avec ses partenaires, alors s'agissant de la PDS, elle se concentre sur l'examen des demandes de financement et l'accompagnement de la mise en œuvre de projets.

### **4.3 Perspectives**

L'établissement des quatre modules PAC se poursuivra en 2020. En plus de soutenir les cantons dans la mise en œuvre de leurs PAC, il s'agira en 2020 de réduire la charge administrative. Le nouvel outil « Promotion digitale » de la fondation encadre l'ensemble du processus de projet et de programme et en améliore la transparence, ce qui facilite la collaboration et réduit à l'essentiel le travail administratif des cantons. Par ailleurs, le rapport final de l'évaluation de tous les modules des PAC 2017 à 2020 et les évaluations de l'impact de projets spécifiques seront publiés en 2020.

La campagne de promotion de la santé psychique lancée en Suisse alémanique et latine sera poursuivie jusqu'en 2021 et soutiendra les travaux en cours dans le cadre des PAC. Elle fera l'objet d'un reporting annuel, réalisé par les organes compétents, et d'une évaluation d'ici à fin 2022.

Le domaine GSE mettra l'accent sur les PME en 2020 aussi. Autre priorité, le projet « L'école en action - prévention du stress au travail », qui entend améliorer la santé psychique des enseignants et des cadres. Il comprend un outil permettant aux écoles d'enquêter systématiquement et de prendre des mesures personnalisées de promotion de la santé en entreprise sur la base des résultats obtenus. La fondation soutiendra financièrement les écoles suisses jusqu'en 2022 dans la mise en œuvre de ce programme. De plus, le nouveau module « Friendly Workspace Job-Stress-Analysis » destiné aux soins de longue durée sera distribué en 2020.

Le troisième cycle d'encouragement du domaine PDS aura lieu en 2020. La fondation soutiendra également la mise en œuvre et l'évaluation des 30 projets déjà soutenus au cours de deux années précédentes.

Les activités mentionnées ici pour 2020 ont été planifiées avant l'apparition du nouveau coronavirus. Il est donc probable qu'il y ait des modifications. La fondation a déjà soutenu des projets supplémentaires au cours du premier semestre 2020 en raison des conséquences du nouveau coronavirus, comme par exemple les offres de Pro Juventute et de la Main Tendue.